

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORADOUR**

SEANCE DU 18 FEVRIER 2015

Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Membres ayant pris part à la délibération
11	11	10
Date de convocation	Date d'Affichage	Pour : 8 - contre : 2 - abstention : 0 Date de Transmission
9/02/2015	19/02/2015	27/02/2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit février,
à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry ANGLADE, Maire.

Présents : MMS Thierry ANGLADE, Maire ; Jean PRADEL, Bernard THEROND, Max FRIC, adjoints.
MMS Marie-Noëlle FERRIE, Stéphane CARRIER, Jean-Luc PORTEFAIX, Didier THEROND, Philippe THEROND, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Bernard MARTINEZ, Mme Marie-Thérèse BARTHOLOME a donné procuration à M. Bernard THEROND.

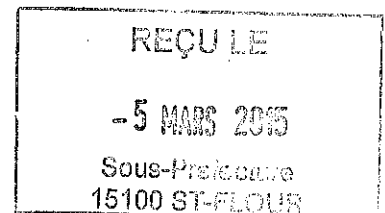
Secrétaire : M. Jean-Luc PORTEFAIX

Objet : TARIFICATION BRANCHEMENT - ACCES RESEAUX D'EAU.

Monsieur le Maire interpelle les membres de l'assemblée sur la nécessité d'instaurer un tarif pour l'accès au réseau d'eau.

Après discussion et divergences de points de vue, le conseil municipal décide :

- de faire payer aux bénéficiaires et au prix coûtant, les frais de branchement et d'accès au réseau d'AEP de la commune (frais d'équipement : niche, vannes, robinets, etc.... Frais de matériaux : tuyaux, sable, gravier, etc. ... Frais de main d'œuvre).
- dit que cette tarification s'appliquera à toutes sortes de branchement et tout type de construction, excepté les nouvelles maisons d'habitation.
- dit que cette délibération prendra effet au 1^{er} mars 2015.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Le Maire,

